



Explosion de l'huile de palme dans l'essence française : le double langage du gouvernement

Paris le 5/07/2018

Deux semaines après le blocage des raffineries par les agriculteurs français, les chiffres d'incorporation de biocarburants 2017 viennent d'être communiqués : l'huile de palme incorporée aux essences a progressé de 36 % en 2017 ! L'Association Générale des Producteurs de Blé, l'Association Générale des Producteurs de Maïs et la Confédération Générale des planteurs de Betterave dénoncent l'action du gouvernement visant à favoriser les importations d'huile de palme et demandent une nouvelle ambition pour le bioéthanol français.

Toujours plus d'huile de palme dans l'essence française

La loi de finance rectificative de 2016 a fixé l'objectif de remplacement de l'essence par des biocarburants à 7,5% en 2017 contre 7% auparavant. Les chiffres communiqués le 29 juin (alors qu'ils étaient connus depuis le 25 mai) montrent que, si l'objectif a bien été atteint, la hausse a essentiellement profité aux biocarburants dérivés d'huile de palme importée, issue de pays n'appliquant pas nos normes. Alors que la part de l'éthanol français est restée stable à 5,7 %, les biocarburants de palme ont explosé passant de 0,14% en 2014 à 1,2% en 2017.

Une politique plus volontariste au service du climat et de l'agriculture française

Le gouvernement a récemment indiqué qu'il souhaitait réduire l'utilisation d'huile de palme soupçonnée de causer la déforestation ; or c'est exactement le contraire qui se passe et l'ouverture de l'usine de La Mède laisse présager un doublement potentiel de l'incorporation de ces produits !

La production française de bioéthanol emploie 9 000 personnes. Elle s'approvisionne exclusivement en betteraves et céréales françaises. Cette activité doit être encouragée. Comment ?

En optant pour une politique plus volontariste, additionnant les biocarburants essence conventionnels et ceux issus de résidus et en augmentant le taux d'incorporation dans les essences à 8,3% dès 2019 puis progressivement jusqu'à 15% en 2030, en cohérence avec la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Les agriculteurs français sont en mesure de couvrir ces marchés, sans déforestation, sans augmenter les surfaces concernées et en protégeant les sols pour un vrai bénéfice environnemental.

Contacts Presse :

AGPB
Camille TUBIANA
01 44 31 10 00

AGPM
Anne KETTANEH
06 83 22 05 01

CGB
Carine ABECASSIS
01 44 69 41 36